

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 AOUT 2021 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, le lundi 30 août 2021 à 20H00, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Présents : Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Mesdames Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Madame Christine DURAND, Messieurs Pierre MOUTET, Cédric POYET.

Absents : Madame Corinne THIVANT donne pouvoir à Madame Christine DURAND
Monsieur Rémy ARQUILLERE donne pouvoir à Monsieur Pierre MOUTET
Madame Nathalie KLIMENKO donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE
Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP
Madame Corinne GUILLOT

Monsieur Guillaume LEFEBVRE a été désigné secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Vente de l'ancienne école de garçons

Madame le Maire dit que dans le cadre de la vente de l'ancienne école de garçons, il est nécessaire de faire réaliser les diagnostics immobiliers. Elle présente les devis suivants :

- Active Expertise : 300,00 € HT soit 360,00 € TTC
- AC Environnement : 354,17 € HT soit 425,00 € TTC
- Diagtech : 741,67 € HT soit 890,00 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier la réalisation des diagnostics immobiliers à l'entreprise Active Expertise.

- Renégociation des emprunts

Madame le Maire de Changy rappelle que les deux emprunts du Crédit Mutuel ont été renégociés, de la manière suivante :

Prêt N° 00020337902 montant initial 300 000 €

Ancienne durée : 37 Trimestres

Ancien taux : 1.60 %

Anciennes échéances : 5633.92 €

Frais d'avenant : 150 €

Nouvelle durée : 57 Trimestres

Nouveau taux : 1.75 %

Nouvelle échéance : 3744.55 €

Prêt N° 00020337903 montant initial 280 000 €

Ancienne durée : 37 Trimestres

Nouvelle durée : 57 Trimestres

Ancien taux : 1.80 %

Nouveau taux : 1.95 %

Anciennes échéances : 5335.41 €

Nouvelles échéances : 3654.31 €

Frais d'avenant : 150 €

Madame le Maire indique que la Caisse d'Epargne a été contacté et que la nouvelle proposition sera transmise en Mairie en septembre pour l'acter à compter de la prochaine échéance du mois de novembre.

- Clôture des régies

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 juillet 2005 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs à la cantine scolaire ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2005 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs à la garderie scolaire ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 juin 2014 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs à la location des salles communales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 juillet 2017 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 juillet 2016 instituant une régie de recettes pour le fonctionnement des activités périscolaires ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 septembre 2014 instituant une régie d'avance pour le fonctionnement des activités périscolaires ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire sur le principe de la suppression de ces régies ;

Considérant la mise en place du paiement par internet via payfip et la possibilité offerte aux usagers d'utiliser le paiement de proximité ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) De supprimer les régies instituées par les délibérations précitées à compter du 1er septembre 2021.
- 2) D'autoriser Madame le Maire et le comptable public assignataire de la trésorerie de Roanne de procéder à l'exécution de la présente décision.

- Courrier Monsieur G.

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur G., se portant acquéreur de la parcelle ZD 35, attenante à sa propriété.

Madame le Maire rappelle que cette parcelle fait l'objet de la procédure dite « des biens sans maître » évoquée lors d'une précédente réunion.

GROUPAMA : RENÉGOCIATION DU CONTRAT VILLASSUR

Madame le Maire présente la proposition de Groupama suite à la mise à jour du contrat.

- Situation actuelle : 4.695,45 €
- Proposition suite à l'ajout au contrat du tunnel de voirie, la suppression de l'ancienne mairie : 4.403,06 €

Soit une différence de 292,41 €.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Groupama et charge Madame le Maire de signer tout document afférent au dossier.

PERSONNEL COMMUNAL

- Fiches de poste

Madame le Maire présente les fiches de poste de chacun des emplois de la commune :

- 1 secrétaire de Mairie
- 3 agents techniques polyvalents à temps plein
- 1 agent technique polyvalent à temps non complet (30 H par semaine)

Le Conseil Municipal valide les fiches de poste. Elles seront notifiées aux agents lors des entretiens individuels, prévus début octobre.

- Notes de service

Madame le Maire indique qu'une note de service sera également notifiée aux agents lors de leurs entretiens individuels. La note de service contient, pour tous les agents, un rappel à la loi concernant l'obligation d'effectuer les tâches confiées, l'obligation d'obéissance hiérarchique, et l'obligation de discrétion professionnelle. La note de service aborde également les horaires de travail, l'utilisation du matériel communal, la tenue vestimentaire, les congés, les débuts et fins de journée.

- Réorganisation des services

Madame le Maire explique à l'Assemblée la nécessité de prévoir une réorganisation complète des services à compter du départ en retraite de Madame BESSON Martine, ATSEM, soit à compter du 1^{er} mars 2022.

Le travail a déjà beaucoup avancé, et sera présenté aux agents lors d'une réunion générale le samedi 2 octobre.

L'objectif principal de cette réorganisation est, comme demandé par les services de l'Etat, de diminuer les frais de personnel de la mairie. Ainsi, les emplois du temps des agents de l'école seront optimisés et un agent technique pourrait venir en appui sur l'entretien de la salle d'animation et de l'école.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

- Concours des Maisons Fleuries

Madame Evelyne RICARD fait le bilan du concours des maisons fleuries. Seuls 4 bulletins d'inscription ont été reçus en mairie. Elles seront récompensées lors de la cérémonie des vœux.

Madame Evelyne RICARD fait également le compte-rendu de la visite de la Commission suite à l'inscription de la commune au Concours Départemental de Fleurissement. 3 personnes sont venues visiter la commune (2 responsables techniques en collectivité et 1 paysagiste horticulteur). Elles ont donné beaucoup de conseils et de préconisations : utilisation de l'eau du puits de la Place du Souvenir, éviter les jardinières car l'arrosage de ces dernières prend beaucoup de temps, faire attention à la propreté de la fontaine, enlever le grillage sur l'abri-bus de la Place du Champ de Foire...

La Commission a trouvé la Place du Champ de Foire très bien aménagée.

Vers l'école, la Commission conseille de moins tailler les haies et les arbustes. L'aménagement paysager derrière la salle d'animation est vieillissant, notamment les cotonéasters.

L'entretien du cimetière a été abordé.

Le compte-rendu de cette visite sera envoyé à la commune en fin d'année et le palmarès sera dévoilé en début d'année prochaine.

- CCAS, le jeudi 26 août

Le CCAS propose d'organiser un spectacle ou un goûter, à destination des aînés, courant du mois d'octobre.

QUESTIONS DIVERSES

* Madame le Maire fait part de l'invitation d'ENEDIS. Le mardi 7 septembre à 10h00, ENEDIS organise une visite du poste source de Changy, dans le cadre de sa rénovation complète.

* Pour information, le SIEL, dans le cadre de la maintenance préventive, va effectuer une thermographie infra-rouge par drone (vol à faible hauteur au-dessus de chaque centrale) des panneaux photovoltaïques situés sur le toit de l'école.

* Madame le Maire demande à la Commission Bâtiments d'étudier les travaux réalisables pour améliorer l'accès au clocher. Il sera également demandé un devis pour la remise en état de l'horloge à l'entreprise PLAIRE.

* La répartition 2021 du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux a été approuvé par le Conseil Départemental. En fonction des critères retenus, la somme de 24.159,08 € a été allouée à la commune de Changy. (pour information, le budget primitif prévoyait la somme de 20.000,00 €)

* Monsieur Jean-Paul BOURLIERE indique qu'il a contacté Monsieur Guy LAFAY, Maire de VIVANS, concernant les travaux au pont d'Arçon. Ils sont prévus fin septembre, début octobre. Normalement, c'est Roannaise de l'Eau qui finance la dépose du sable de l'autre côté de l'étang d'Arçon, mais ce n'est pas encore validé.

* Les travaux de voirie au Lotissement de Gatilles vont démarrer au mois d'octobre.

* Madame le Maire donne lecture du courrier de Manon TULOUP, sollicitant une bourse d'étude dans le cadre de son cursus Erasmus en Irlande. La discussion s'engage. Après vote, 8 voix pour, 4 voix contre, 1 blanc, il est décidé d'attribuer une bourse d'étude à Manon TULOUP. C'est le CCAS qui décidera du montant à attribuer.

* prochaine commission Bâtiments : Vendredi 10 septembre à 17h00

* prochaine commission Information-Communication : Mardi 7 septembre à 20h00

* Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de réélire 3 conseillers municipaux enfants. L'élection aura lieu le lundi 20 septembre, l'installation le jeudi 7 octobre à 18h00.

* Il est proposé de créer une commission Lotissement afin de prévoir l'agrandissement du Lotissement Domaine des Gatilles, sur la parcelle dont la commune est déjà propriétaire. Madame Evelyne RICARD, Jean-Paul BOURLIÈRE, Catherine BIGAY, Pierre MOUTET et Jean-Noël DE STEFANI se proposent.

* Madame le Maire relance le dossier d'aménagement des délaissés au carrefour RD307 – RD8. Il est décidé de faire revenir Monsieur BUONO, du Département de la Loire.

* Madame le Maire informe les membres du Conseil que le dossier MILLET est résolu. Suite à la visite sur place avec les pompiers, une convention de mise à disposition d'un équipement privé de lutte contre l'incendie est en cours d'élaboration. Les élus ont également débouché la traversée de route avant la voie ferrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu

Le LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 à 20H00 en Mairie